



**Compte Rendu du groupe de travail
« Plan de Reprise d'Activité (PRA) »
Séance du vendredi 15 mai 2020**

Le 15 mai 2020

Comme à chaque début de conférence, le Directeur Interrégional nous fait part de l'évolution chiffrée de la situation.

	25 mai 2020
Agents présents dans les services	369
Agents en ASA dont :	160
– pour baisse d'activité des services	97 SU
– agents maintenus à domicile pour pathologie	
– dont OP/CO	
– dont SU	
Agents en télétravail	257
Agent en 14aine	
Agent malade COVID	

Évolution du présentiel conforme à ce qui était attendu.

Pour l'UNSA :

Du fait de la reprise d'activité, il était à prévoir cette diminution des agents Surv.

Opération OVERFLOW :

Cette opération interministérielle relève de la politique gouvernementale pour enrayer le retour aux trafics en tout genre. Notre DI juge que le principe d'organisation prend en compte le respect des règles de sécurité sanitaire (gestes barrières, distanciation). La Douane se devait de participer à cette opération.

Pour l'UNSA :

Prévoir une telle opération en pleine pandémie est inacceptable

NOTIFICATION DES C.A. A PRENDRE SUITE A L'ORDONNANCE CONGES/RTT :

Une majorité des agents n'a pas encore reçu de notification. Elles interviendront jusqu'à mercredi 26/05/20 pour la première période pour les agents des AG/CO et CI/Viti.

Pour les SU, rien n'est engagé. Le nombre de CA à poser sera calculé en fonction du nombre d'heures travaillées.

Le DI ne peut répondre car il est en attente des méthodes de calcul de la part de la DG. La notification interviendra à terme échu.

Pour l'UNSA :

Les agents des services de surveillance ne pourront poser, s'ils le veulent, leurs CA avant la date butoir (31 mai).

C'est pour le moins cocasse. Il aurait été simple de faire un prévisionnel de CA sur les 2 périodes. Ce dispositif est également injuste et pour les agents mis en quatorzaine.

Ce sont des combats que l'UNSA a toujours défendu.

PRA DANS LES SERVICES SU :

La reprise d'activité des flux est liée à l'augmentation du présentiel, tout en respectant les règles de sécurité sanitaire (gestes barrières, distanciation)

Cerdagne :

Le DR de Perpignan nous informe de la réouverture des frontières Espagnoles et Andorrane pour la semaine prochaine.

Bourg-Madame :

Pour Bourg-Madame, Le DR va privilégier dès la fin de semaine la LCF au détriment des PPA.

Porta :

Un présentiel de 8 agents en service de jour et 4 agents en service de nuit va monter à 10 agents en jour et 4 agents en service de nuit en corrélation avec l'activité touristique

Aéroports :

Perpignan : Pour les aéroports, il est envisagé une reprise des vols .

DR Montpellier :

MMA : 2 vols par semaine vers Paris avec montée en charge progressive. Les vols communautaires sont prévus aux environs de la mi-juillet.

Aéroports Béziers et Nîmes :

Pas de vision de réouverture des lignes.

DR TOULOUSE :

Tarbes : les missions PPF sont inexistant. Certains vols communautaires sont en mode RCFI

Blagnac : des perspectives de reprise du trafic en intracommunautaire uniquement, mais non encore précisée. L'activité ciblage n'a d'intérêt que si ces vols communautaires sont liés à des vols extracommunautaires. L'état de la situation est demandé quotidiennement. Le retour à la normale est prévu au 1er trimestre 2021.

TELETRAVAIL :

La situation des collègues en télétravail doit être rapidement clarifié même si nous sommes en situation de pandémie. L'attente des instructions de la DG concernant le cadre de la mission du télétravail en situation de crise, se fait criant.

MENAGE :

Nous souhaitons pouvoir disposer des copies des avenants passés avec les sociétés de nettoyage car dans certaines unités les gestes barrières ne sont pas respectés. En cas de non-respect des gestes barrière par le personnel de nettoyage du fait de la non-fourniture de matériel de nettoyage nécessaire, l'administration interviendra.

TEST COVID :

En attendant des instructions de la part de la DG aucune consigne ne sera faites pour la réalisation de tests.

CONTROLES EN OP/CO /VITI/SRE :

L'objectif est à minima pour les contrôles et contacts possibles (travail dédouanement à partir de photos par exemple...)

SIEGES VEHICULES

Le DI réaffirme qu'il ne prendra pas d'initiative locale autre que les recommandations nationales. Donc pas de commande de housses !

ENTRETIEN DES CLIMATISATIONS :

Les entreprises ont été relancées, les révisions sont en cours. Le PLI n'a pas de planning.

VAPOTAGE :

Interdiction dans locaux et véhicules de service. Distanciation de 10 m en extérieur lors d'utilisation d'une vaporeuse.